

ratification par le Canada. Au printemps 1963, à la suite des entretiens d'Hyannis Port entre le président Kennedy et le premier ministre Pearson, les négociations officielles reprurent entre les deux pays. En même temps il y eut réunions du gouvernement du Canada et du gouvernement de la Colombie-Britannique et celles-ci aboutirent à un accord principal signé le 8 juillet 1963 et à un accord supplémentaire signé le 13 janvier 1964. Ces accords exposent les obligations respectives des deux gouvernements à l'égard de l'aménagement du Columbia.

Les négociations internationales se sont continuées jusqu'au 22 janvier 1964, date où le Canada et les Etats-Unis ont approuvé un Protocole modifiant et précisant le Traité de 1961.

Le Traité et le Protocole ont été présentés au gouvernement canadien au mois de mars 1964. Après une série de 50 réunions en avril et en mai, le Comité permanent des Affaires extérieures a recommandé l'approbation des deux documents. La Chambre des communes donna son assentiment le 5 juin et le Sénat le 10 du même mois.

Un accord en vertu duquel un groupe de sociétés d'utilité publique des Etats-Unis s'engagea à acheter pour 30 ans la part canadienne des avantages énergétiques d'aval a été signé le 13 août 1964 par le Columbia Storage Power Exchange et la British Columbia Hydro and Power Authority. La vente d'obligations faite le 26 août pour financer l'achat a préparé la voie à la ratification de l'accord qui a eu lieu aujourd'hui.

Le gouvernement des Etats-Unis paiera au Canada les redevances relatives à la prévention des inondations lorsque la construction des ouvrages de retenue prévue au Traité sera terminée.